

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Arles

MAIRIE
DE
BOULBON
13150

Code Postal : 13150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à AMY Renée), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à FROISSART Jany), BURAVAND Julien (pouvoir donné à MAFFEI Pascal).

Absents : FABRE Patrice, BRISENO Laetitia.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription de deux agents sur le tableau d'avancement de grade des agents de maîtrise principal, il convient de régulariser les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de chef d'équipe du Service Technique à temps complet pour planifier le travail journalier des agents des services techniques, définir et organiser les équipes nécessaires aux diverses interventions d'urgence et manifestations festives, rendre compte de façon régulière de l'avancement des divers travaux et missions à ses supérieurs, faire appliquer aux agents les règles de sécurité, notamment le port des EPI, intervenir en fonction des besoins sur les équipements électriques de la commune, participer aux divers travaux pouvant être nécessaires à l'accomplissement de la mission de service public des services techniques, suivi de l'éclairage public et contrôles périodiques des bâtiments et levée des réserves, conduite de la nacelle à compter de la création de l'emploi s'agissant d'une promotion par avancement de grade, non soumise à l'obligation de déclaration de vacance d'emploi.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique présent dans la collectivité, au grade d'Agent de Maîtrise Principal.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Création d'un emploi permanent au tableau des effectifs (suite à une promotion de grade), et mise à jour du tableau des effectifs.

N°53/2024



Délibération du Conseil Municipal N°53.2024 du 09 avril 2024 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que pour des besoins de continuité du service les collectivités peuvent néanmoins recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, des agents contractuels territoriaux pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4 du code général de la fonction publique

Vu le tableau des effectifs mis à jour ci-après

DECIDE:

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois et des effectifs

TABLEAU DES EMPLOIS

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chef d'équipe au service technique	Agent de maitrise principal	C	1	2	TC

TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'EMPLOIS	POURVUS AU 01.04.2024
Attaché Territorial	2	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Rédacteur Territorial	2	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	2	1
Brigadier-Chef de Police Municipale	1	0
Gardien Principal de Police Municipale	1	0
Gardien de Police Municipale	1	0
Garde Champêtre	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	2	2
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	3	1
Adjoint Administratif	3	2
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	1	0

Technicien Territorial	1	0
Agent de Maîtrise Principal	2	0
Agent de Maîtrise	3	3
Adjoint Technique	14	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	7	6
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	2	0
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} Classe	1	0
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1
SOUS-TOTAL	54	17
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	3	2
Adjoint Technique	7	3
Adjoint Administratif	1	0
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
SOUS-TOTAL	13	6
TOTAL GENERAL	67	23

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

D'ADOPTER : à l'unanimité des membres présents

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 013-211300173-20240409-532024DEL-DE